



GYÉ-sur-SEINE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE GYE SUR SEINE
DU 7 OCTOBRE 2024

La réunion a débuté le 7 octobre 2024 à 18 h 00 sous la présidence de **Monsieur Michel LOMBART, Maire.**

Membres présents : **Annie BREMENT, Marie COUSIN, Véronique JOSSELIN, Irène LOCHEY, Stéphane MARLOT, Thérèse ROUX.**

Absents : **Jennifer FLUTEAU, Mathilde DEMETS (excusées).**

Secrétaire : **Monsieur Stéphane MARLOT.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Secours d'urgence,
- Questions diverses.

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AUBE

DU COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE GYE SUR SEINE

Séance du 7 Octobre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

Date de la convocation

5/10/2024

Date d'affichage

5/10/2024

Objet de la délibération

6/2024

Secours d'urgence suite à l'incendie d'une maison

7/2024

Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt quatre.....
et le sept du mois d'octobre.....
à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Comité
Communal d'Action Sociale de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Monsieur Michel LOMBART, Maire.**

Présents : **Annie BREMENT, Marie COUSIN,
Véronique JOSSELIN, Irène LOCHEY, Stéphane
MARLOT, Thérèse ROUX.**

Absents : **Jennifer FLUTEAU, Mathilde DEMETS
(excusées).**

Secrétaire : **Monsieur Stéphane MARLOT.**

Le Conseil d'administration,

Suite à l'incendie qui a détruit la maison de la famille
DOUCET, et après concertation avec la famille,

Décide d'acheter un ordinateur et une imprimante pour
permettre à leurs enfants suivant une scolarité en passant
par le CNED de poursuivre leurs études.

Accepte le devis de XEFI d'un montant de 1 622,82 € T.T.C.

Autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Décide d'inscrire la somme de 300 € au compte 65133
« Secours d'urgence ».

Décide d'inscrire la somme de 300 € au compte 75888
« Autres produits divers de gestion courante ».